Le service architecture et développement durable

La municipalité de Nègrepelisse s est dotée d un service architecture et développement durable.
«Créer un cadre de vie chaleureux et accueillant, dans une perspective de développement durable, permet de se doter d équipements publics de qualité.Patrimoine et développement durable font partie intégrante de l intérêt général sur les questions de l aménagement urbain».

Créé en juin 2006, ce service a pour objectif d élaborer la programmation des travaux communaux, en collaboration avec les services techniques et dans un objectif de valorisation du patrimoine architectural. Ainsi, le service propose des solutions d aménagement urbain et/ou paysager. De plus, il conduit l entretien des bâtiments et équipements communaux.

A l ère du développement durable et en cohérence avec les chartes paysagères et énergies, mises en place par le Pays Midi-Quercy, le service architecture assure le suivi des démarches de qualité environnementales lors de la construction des nouveaux bâtiments et des espaces publics. Label HQE (haute qualité environnementale), Minergie (label), habitat passif en fonction des projets, le service propose un cahier des charges environnemental adapté.
Sa vocation est donc de promouvoir la qualité architecturale et environnementale dans le domaine des constructions et aménagements publics. Qu il s agisse d ouvrages neufs ou à réhabiliter, ce domaine englobe les bâtiments, les infrastructures, les espaces publics, qui sont sous la responsabilité la collectivité.
Le travail de ce service consiste également à fournir des études pour la rénovation ou la création de bâtiments, en veillant à une bonne intégration entre le bâtiment, l occupant et son milieu.

Les pré-programmes sont en consultation libre sur le site de la mairie de Nègrepelisse. Pour tous renseignements, s adresser au 05.63.67.94.12, par courrier au 9 place du château à Nègrepelisse).